

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(2\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 10 octobre \[1849\]](#)

Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 10 octobre [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection **Correspondant.e.s**

[Malherbe et Cie](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 octobre 1849](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Malherbe et Cie](#)

Lieu de destinationLe Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

RésuméGodin accuse réception de la facture de Pauris et Malherbe pour la livraison de 233 feuilles de tôles. Il les informe que le résultat de deux pesées est 618 kg, soit une différence de 52 kg avec ce qui était attendu. Godin leur demande

de procéder rapidement à une nouvelle pesée pour constater le fait. Il indique que la qualité des tôles que Pauris et Malherbe ont déposées dans ses ateliers pour essai ne lui convient pas et leur demande de les débarrasser.

Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Malherbe et Cie

Genre Non pertinent

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Entreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas-Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbecq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (405)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Emil pas Maynard
10

Messieurs Paris et de la Roche
je me souviens que a 233 feuilles de
tobac qui me sont parvenues ce jour
jean a fait effectuer la prise en une fois
et il n'a été trouvé que 614 Nitrog
il existe donc une différence de 32 Nitrog
j'attendrai votre réponse avant de faire
toucher a ces totes dont vous pourrez faire
vérifier la prise si vous le jugez a propos
mais sous le plus bref délai possible car j'en
ai besoin.

je n'ai pris le feuilles des totes que vous avez
en poche est-ce mais la qualité ne peut me
convaincre elles pesaient 30 Nitrog a 68. 19.20
votre facture de totes est de fr 359.34
je vous en ai donc crédité de fr 408.54
quitter me débarrasser au plus tôt des totes
que vous avez déposés en car je crains
une détérioration que je ne puis nullement
prendre a ma charge

agréé

Recher

11

Monsieur Boche Richet
vous avez à dessus je me suis aperçu que
vous m'avez demandé le manque de
renseignements que votre maison me fait
croire que votre intention est de me régler
utile je au comptant

je n'ai donc déduit à 2% soit fr 1.56
et déposé sur vous en mon mandat
de fr 30 soit pour solde de fr 21.14
vous m'avez demandé ~~de~~ 93 00
un poids de 4 kg que le mélange ne peut prendre
le poids de cabient ou de bureau est uniquement
destiné au chauffage le poids est invariable

agréé